

AU/31/1.1.3/20230814/111

OBJET : Marché de travaux concernant l'Agenda d'Accessibilité Programmé - Mise en accessibilité des portes et cheminements intérieurs des ERP et IOP de la Commune

Le Maire de MONTEUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération N° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de MONTEUX délègue au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les décisions sur les matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision municipale n° AU/31/1.7.4/20230316/45 relative à la résiliation du marché public n°2021T523941903 passé avec la SARL SUD FER ALU pour la réalisation de travaux de serrurerie dans le cadre de la mise en accessibilité des portes et cheminements des ERP et IOP de la Commune (Agenda d'Accessibilité Programmé) ;

CONSIDERANT la nécessité de passer un nouveau marché pour l'exécution de ces travaux en lieu et place de l'entreprise défailante ;

VU le code de la commande publique, notamment ses articles L2122-1 et R 2122-8,

DECIDE

Article 1 : De signer le marché :

- dont l'objet est la réalisation de travaux de serrurerie pour la mise en accessibilité des portes et cheminements des ERP et IOP de la Commune, dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé) ;
- avec la société MATMONFER, 84170 Monteux ;
- dont le montant s'élève à 18 770 euros HT.

Article 2 : Les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont inscrits aux budgets de la Commune.

MONTEUX, le 14 août 2023

Acte Exécutoire

Envoyé le : 16/08/2023

Publié le : 16/08/2023



Christian GROS

Maire de MONTEUX